



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence
du numérique
de la sécurité civile**

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

RAPPORT DE PRÉSENTATION

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

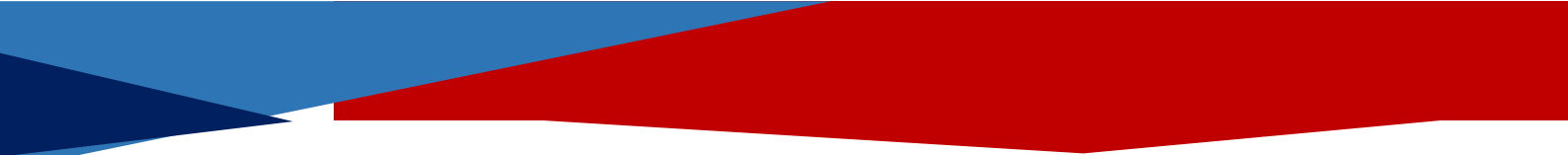
Conformément à l'article R. 732-11-12.-I.-2 du décret n° 2018-856 du 8 octobre 2018, le conseil d'administration de l'ANSC a été appelé à délibérer sur le rapport annuel d'activité de l'ANSC. A ce titre, l'agence a procédé à la rédaction de son rapport d'activité pour l'année 2021, troisième année de montée en puissance de l'ANSC.

Ce rapport vise à revenir sur les grandes avancées de la mise en œuvre de ses projets, ainsi que sur l'activité organisationnelle de l'agence.

Sommaire

Table des matières

<i>Éditorial de Claude RIBOULET président du conseil d'administration de l'ANSC.....</i>	<i>4</i>
<i>Éditorial De Pierre CASCIOLA directeur de l'ANSC.....</i>	<i>5</i>
<i>I. Construire NexSIS 18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence grâce au numérique.....</i>	<i>6</i>
Rappel : qu'est-ce que NexSIS 18-112 ?.....	6
Le système de gestion des alertes (SGA) est quasiment abouti.....	8
Le système de gestion des opérations (SGO).....	8
Le système d'informations géographique (SIG).....	9
Système de Gestion de crises : le projet Enki.....	10
Des développements transverses aux différents briques (SGA SGO SIG) de NexSIS 18-112.....	10
NexSIS 18-112 bâti selon les principes d'interopérabilité avec les partenaires.....	11
Le cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU).....	11
La géolocalisation avancée de l'appelant (AML – <i>Advanced mobile Location</i>).....	12
<i>II. Préparation du déploiement de NexSIS 18-112</i>	<i>13</i>
Préparation de la stratégie de formation des SIS à NexSIS 18-112	13
Accompagnement aux fonctionnalités.....	13
Déploiement.....	14
Poursuite des actions de communication et d'information à destination des SIS.....	17
La mise en place d'une démarche type de « conduite du changement ».....	18
Avancées techniques en 2022 : assurer un service résilient et sécurisé.....	18
SECOURIR : réseau intelligent de collecte et de routage des communications d'urgence.....	19
Hébergement.....	20
Travaux SSI	20
<i>III. Délivrer durablement un service de qualité à la communauté de sécurité civile, consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112.</i>	<i>21</i>
Les finances de l'ANSC.....	21
Activité organisationnelle.....	23
Budget de l'agence et comptabilité.....	23
Besoins de financement.....	23
Ressources humaines.....	24



Marchés publics	24
Gouvernance et administration	24
Ressources internes	26
Glossaire	29

Editorial de Claude RIBOULET, Président du conseil d'administration de l'ANSC

Chers collègues, chers amis,

C'est avec fierté et satisfaction que je vous présente le rapport d'activité de l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile (ANSC) pour l'année 2022 qui aura été marquée par des avancées significatives dans notre mission commune de renforcer la sécurité et la résilience de nos citoyens grâce aux technologies numériques.

En effet, cet exercice s'est révélé décisif pour l'agence. Nous avons consolidé nos bases et poursuivi notre transformation en une entité agile et tournée vers l'avenir. Notre engagement en faveur de l'innovation porte ses fruits, nous permettant de repousser les limites de ce qui est possible en matière de sécurité civile numérique.

Au cours de cette année, nous avons ainsi consolidé nos partenariats avec des acteurs clés du secteur privé et public et je pense notamment au CNFPT. Ces alliances ont renforcé notre agilité mais aussi ouvert de nouvelles perspectives pour la mise en place et l'exercice de ces solutions technologiques innovantes au service de la sécurité civile que nous développons.

2022 est aussi la poursuite du déploiement de notre système de géolocalisation de l'appelant. Ce système, basé sur les technologies de pointe en matière de communication et de géolocalisation, a déjà contribué ainsi à sauver des vies et à minimiser les dommages lors de situations d'urgence par sa rapidité et sa facilité d'utilisation

Parallèlement, nous avons intensifié nos efforts pour renforcer la cyber sécurité de nos infrastructures essentielles. En collaborant étroitement avec les experts en sécurité informatique de l'ANSSI, nous avons cherché à atténuer les vulnérabilités potentielles de nos systèmes, réduisant ainsi les risques d'attaques cybernétiques dévastatrices. La protection des données et la recherche de l'efficacité dans le traitement des appels resteront une des priorités constantes dans nos travaux.

L'année 2022 a également été marquée par une augmentation significative de la formation et de la sensibilisation de nos partenaires et pour ce faire, nous avons mis en place des programmes de formation dynamiques pour améliorer les apprentissages et préparer leur duplication à grande échelle.

En conclusion, l'année 2022 a été une année de progrès et d'accomplissements pour l'Agence du Numérique de la Sécurité Civile. Nous sommes fiers des réalisations de nos équipes et reconnaissants envers nos partenaires et tutelles pour leur soutien continu.

Ensemble, nous avons franchi de nouvelles étapes dans notre quête de rendre un monde plus sûr plus sûres grâce à la puissance des technologies numériques et nous poursuivrons ainsi.

Ensemble, continuons à écrire l'histoire de notre agence et à ouvrir la voie à un avenir où le numérique et la sécurité vont de pair.

Cordialement,

Éditorial de Pierre CASCIOLA, Directeur de l'ANSC

Comme vous le savez, l'agence du numérique de la sécurité civile a vu le jour le 1^{er} novembre 2018. Depuis, elle a déjà franchi de grandes étapes dans la mise en œuvre des projets de transformation numérique, à commencer par les développements de NexSIS 18-112.

Ce futur système d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompiers désormais bien connu, vise à fédérer les services d'incendie et de secours et acteurs de la sécurité civile tout en les équipant des meilleures innovations technologiques et ce afin de leur permettre de sauver toujours plus de vies. Cet objectif rejoint les travaux qui amenèrent à la construction et désormais au soutien de l'AML dont la mise en œuvre concrète est largement récompensé par son efficacité.

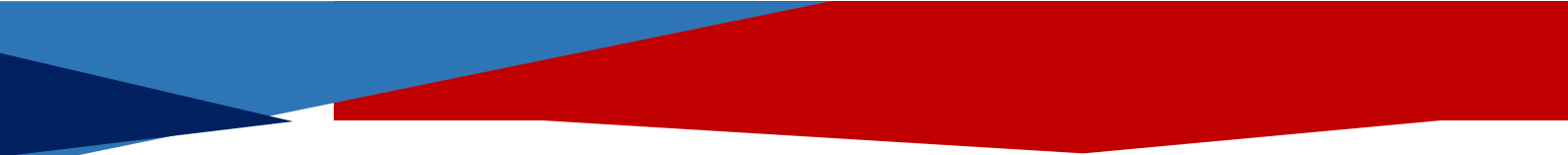
Au-delà de l'AML, c'est donc bien la poursuite de la construction de NexSIS qui aura marqué l'année 2022 et ce via une forte synergie entre les marchés de réalisation et les services d'incendie et de secours, cette co-construction avec les sapeurs-pompiers reste une constante et je tenais à remercier tous les contributeurs pour leur aide indispensable.

Toutes les actions entreprises durant cette année et qui auront été saluées par les autorités, mais également par les très nombreux visiteurs que nous aurons rencontrés lors du congrès national des sapeurs-pompiers de France à Nancy au mois de septembre, nous confirment dans l'objectif qui reste de livrer en 2023 le premier des services d'incendie et de secours avec un produit qui naturellement sera appelé à évoluer, mais qui d'ores et déjà atteste de l'excellent niveau opérationnel.

J'en profite pour remercier tous ceux qui nous ont fait confiance dès le début ainsi que les nombreux contributeurs issus des services d'incendie et de secours qui aux côtés des équipes de développeurs ensemble sur le plateau-projet de l'agence, permettent chaque jour de construire une solution qui répond au plus près aux attentes et besoins des sapeurs-pompiers.

Enfin à titre personnel, je tenais à remercier les autorités qui ont choisi de me faire confiance. Conscient des attentes et des espoirs dans NexSIS qui nous oblige et entouré des équipes, je peux vous assurer de mon plein engagement au sein de notre agence et suis persuadé de notre réussite.

Cordialement



I. Construire NexSIS 18-112 pour améliorer le traitement des secours d'urgence grâce au numérique

Rappel : qu'est-ce que NexSIS 18-112 ?

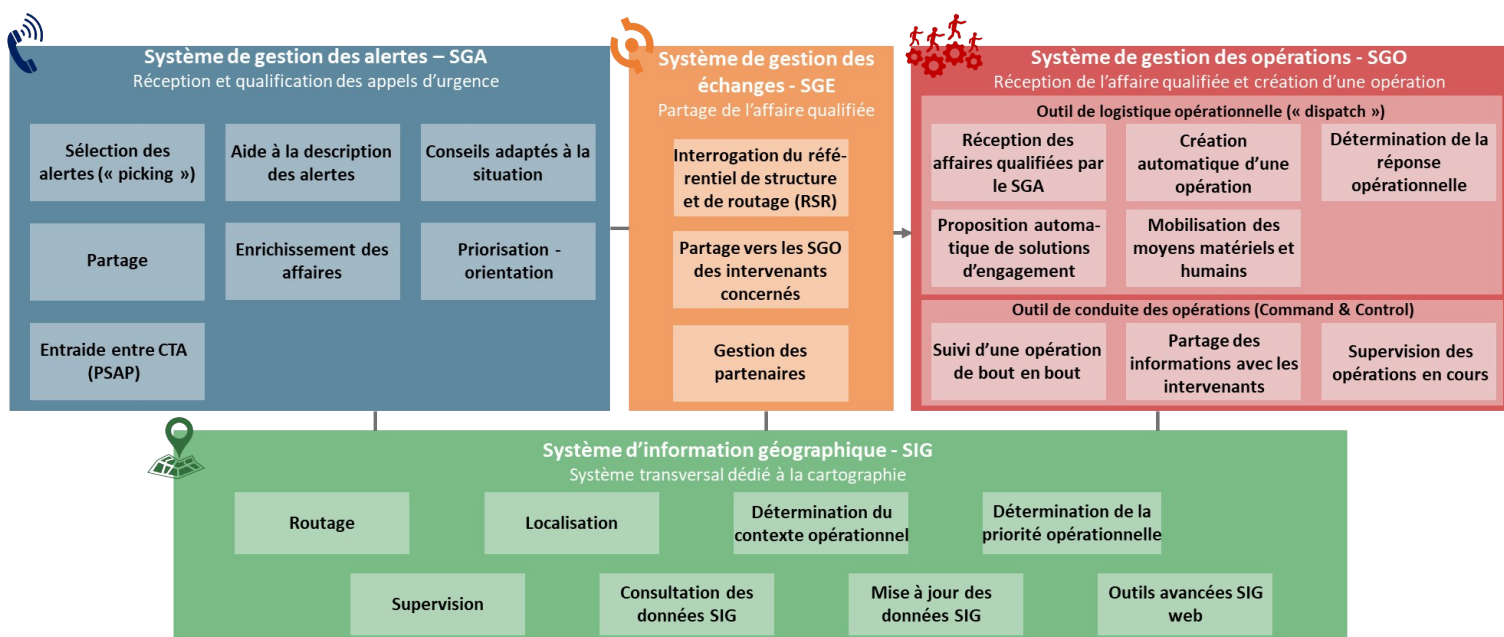
Le projet NexSIS 18-112 a pour objectif de créer le système d'information et de commandement unifié des sapeurs-pompiers de France et de l'ensemble des acteurs de la sécurité civile, en vue d'améliorer la gestion des interventions d'urgence. Initié en 2018, en collaboration avec une centaine de sapeurs-pompiers et de spécialistes issus d'une trentaine de services d'incendie et de secours (SIS) représentatifs de la diversité des territoires, le programme a officiellement été lancé le 9 janvier 2019.

NexSIS 18-112 vise à améliorer toute la chaîne des acteurs du secours : de la prise en charge du citoyen, à l'amélioration des outils mis à disposition de l'ensemble des SIS et des acteurs de la sécurité civile et des autorités locales et nationales (maires, préfets de département, préfets de zone de défense et de sécurité, ministère de l'Intérieur...).

Le projet NexSIS 18-112 a été lancé afin de répondre à quatre ambitions :

- **Améliorer le service aux citoyens** grâce à une meilleure prise en compte des usages de la population, notamment l'utilisation des nouveaux outils de communication et la mise à disposition d'une application mobile pour le citoyen ;
- **Apporter une forte interopérabilité des services de sécurité et de secours** en améliorant l'entraide opérationnelle entre les services d'incendie et de secours et en permettant une interopérabilité considérablement facilitée avec les différentes forces de sécurité et de secours (SAMU, police, gendarmerie) ainsi que les « citoyens-sauveteurs » ;
- **Projeter l'ensemble des acteurs de la sécurité civile à l'ère digitale**, de la mobilité et de la donnée, à travers une mise à disposition partagée et instantanée des données opérationnelles, permettant des prises de décision plus rapides et efficaces ;
- **Payer le juste coût**, grâce à une mutualisation des moyens et une gouvernance partagée entre l'État et les SIS.

NexSIS 18-112 est pensé selon un système modulaire constitué de plusieurs blocs fonctionnels. La solution comprendra quatre outils principaux permettant d'améliorer considérablement le processus de gestion de l'urgence.



Vue macro des systèmes de gestion de NexSIS 18-112 et leurs fonctionnalités

Poursuite et contrôle des développements opérationnels dans un contexte sanitaire peu facilitateur

Après le contexte sanitaire, qui s'était poursuivi en 2021 et qui avait imposé des contraintes organisationnelles, l'agence a été attentive à retrouver une organisation visant à la continuité des travaux engagés sur le projet NexSIS18-112 ainsi que le maintien des services opérationnels qu'elle assurait déjà.

Le point de vigilance majeur a porté sur la maîtrise des développements fonctionnels assurés par le prestataire de l'agence. En effet, la mécanique des développements repose sur un plateau en méthode agile et la prédominance des interactions de proximité entre les représentants de la maîtrise d'ouvrage et les prestataires.

L'ANSC a donc dû adapter en permanence ses outils et son organisation pour maintenir les meilleures conditions de développement en impliquant ses prestataires de service.

Si une partie du glissement du calendrier de production a pu s'expliquer par le contexte sanitaire, l'agence a défini néanmoins un plan d'actions avec les prestataires pour définir des objectifs partagés dans la perspective d'un regain de productivité dans les activités de développements, et ce dans le respect des dispositions contractuelles du marché :

- Augmentation des effectifs des prestataires et mise en œuvre de méthodes de travail plus efficaces.

- Renforcement et redéploiement des effectifs de l'agence : passage d'un officier chef de produit pour le système de gestion opérationnelle à trois officiers. Prolongation de la mission des trois ingénieurs EIG avec réorientation de leurs activités sur le cœur NexSIS.

Le système de gestion des alertes (SGA) est quasiment abouti

Des ateliers de travail « retours utilisateurs » ont amené l'agence à affiner certains de ses travaux en vue d'améliorer le service rendu à l'écran de l'utilisateur : accroître la lisibilité de la cartographie et la présentation de l'arbre de qualification.

Par ailleurs, de nombreux travaux ont été achevés qui concernent la supervision fonctionnelle du SGA. L'application SGA (système de gestion des alertes) est en phase de finalisation, conformément au plan projet. Cette application rend la prise en charge des communications d'urgence particulièrement riche en proposant une vision puissante sur la localisation des requérants, la capacité de qualifier les alertes selon le CISU (cadre d'interopérabilité des situations d'urgence), la possibilité d'activer de façon dynamique des fonctions de priorisation orientation en cas de flux massif d'appels, la possibilité de soutenir un 112 unifiée.

Diverses fonctionnalités ont fait l'objet de développements, tels que l'Affichage conditionnel des types de lieu et risques et menaces en fonction de la nature de fait ; Identification d'un appelant ou d'un établissement connu ; l'Enrichissement du détail de l'affaire ; la Rédaction de commentaires de l'affaire par le superviseur ; l'Identification du numéro de téléphone des appelants abusifs ; le Filtrage des alertes par urgence dans le salon d'attente.

À chaque présentation aux utilisateurs finaux de NexSIS 18-112, le SGA séduit par ses innovations (localisation des requérants, qualification multi-forces, gestion des alertes en multimédia, capacités d'entraide, possibilités de priorisation-orientation...).

Le système de gestion des opérations (SGO)

On observera qu'avec l'intégration du moteur de mobilisation, un opérateur de CTA-CODIS disposera ainsi de propositions d'engagements des secours. L'application SGO (système de gestion opérationnelle) est prometteuse et fait l'objet d'une accélération en matière de développements de fonctionnalités afin d'atteindre les exigences minimales pour le paramétrage de la solution. Dès à présent, elle dispose des fonctionnalités particulièrement importantes.

Conduite opérationnelle :

- Ajout de filtres dans le suivi d'opération ;
- Fermeture automatique des opérations ;
- Gestion opérationnelle des ICM (interventions à caractère multiple) ;
- Remplacement d'engin au départ ;
- Prise en compte des codes Antares ;
- Enrichissement du ticket de départ (points d'eau, indications routières, ...) ;
- Gestion des filtres des opérations (ICM ou en général) ;
- Changement d'armement d'engin ;
- Annulation d'un départ et gestion des concours inutiles ;
- Réengagement des moyens par emploi de leur position géolocalisée (ANTARES).

Moteur et dispatch :

- Possibilité d'inhiber un centre ou un type de moyen dans la proposition ;
- Affichage d'une proposition de réponse optimisée, en privilégiant la qualité par rapport à la rapidité ;
- Simulateur de la réponse théorique dans l'éditeur de règles ;
- Gestion des ressources à vol d'oiseau dans le dispatch manuel (mode dégradé du TTD) ;
- Administration de la doctrine d'instanciation.

Cette brique satisfait aujourd'hui les acteurs opérationnels des SIS avec de grandes promesses d'évolutivité.

Le système d'informations géographique (SIG)

L'application SIG (système d'information géographique) permet de carto-centrer l'ensemble des activités de gestion d'alerte et de gestion opérationnelle. L'ensemble de l'activité est visible sur des cartes opérationnelles dynamiques intégrant une donnée locale riche et permettant de mieux projeter les situations en temps réel sur une vision spatiale.

Les travaux relatifs à la finalisation de la convention applicative avec l'IGN, visant à la réalisation de la base de données routières navigables (BDRN) nécessaire à NexSIS 18-112, se sont poursuivis. Les échanges menés avec l'IGN ont permis de rappeler le positionnement de ce partenariat comme une priorité forte des deux parties et doivent désormais permettre d'engager une dynamique collective sur la mise en œuvre de la BDRN. Cela reste un point majeur de vigilance pour la bonne marche des opérations.

Par ailleurs du point de vue fonctionnel, l'application SIG est très avancée.

Il demeure à réaliser des travaux relatifs aux données géographiques afin de rendre la cartographie la plus riche possible, notamment par l'intégration des données des SDIS.

Système de Gestion de crises : le projet Enki

Avec le soutien de la DINUM, l'ANSC a engagé des travaux spécifiques visant au développement de l'application ENKI, préfiguratrice du module de gestion de crise.

Grâce à cette application, les représentants de l'autorité locale pourront accéder en temps réel à des informations sur les incidents traités dans NexSIS 18-112, leur facilitant le suivi des opérations et la prise de décision. Il est notamment prévu un système d'alerte aux élus lors d'événements nécessitant leur intervention avec une centralisation des informations, un suivi des opérations et un suivi d'actions s'appuyant sur le Plan Communal de Sauvegarde. Pour faciliter la coordination, un système de main courante sera également mis en place dans lequel tous les acteurs pourront facilement communiquer de manière structurée.

Des développements transverses aux différentes briques (SGA SGO SIG) de NexSIS 18-112

D'autres travaux transverses aux SGA SGO et SIG ont été menés :

- Gestion des habilitations : permet de définir les droits accordés à un agent en fonction de ses responsabilités et de son lieu d'activités.
- Gestion des structures et des UF permet d'administrer la position des casernes, leur hiérarchie, leurs accès
- Gestion des abonnements du RSR permet :
 - De définir les thématiques et zones de compétences d'un intervenant ainsi que ses modalités de contacts
 - D'alimenter l'annuaire utilisé par le SGA pour identifier les requérants
 - De définir les affaires pour lesquelles un intervenant doit être contacté et comment
- Administration et gestion des règles : composant du SGO qui permet pour les affaires reçues de définir la réponse opérationnelle théorique que souhaite mettre en oeuvre le SDIS.
- Passerelle de mobilisation qui permet de transporter les ordres de départ et messages associés (bips) jusque vers les centres de secours et agents concernés.
- Répertoire téléphonique, lié à la solution Xivo, se nourrit de l'annuaire provenant du RSR et à termes des annuaires provenant des SDIS.

NexSIS 18-112 bâti selon les principes d'interopérabilité avec les partenaires

Le système de gestion des alertes (SGA) est capable de s'adapter à toutes les organisations de façon à soutenir n'importe quelle réception des alertes qui pourraient être retenues au titre de la réception d'un 112 unifié.

Ce système autorise une qualification objective et multi-métiers selon les principes identifiés dans le CISU. Il permet une segmentation territoriale ou spécialisée de la prise d'alerte dans une dimension paramétrable importante. Le SGA est soutenu par le système de gestion des échanges (SGE) qui permet concrètement de partager les affaires et leur enrichissement avec l'ensemble des services concourants à l'affaire identifiée. Ainsi, l'ensemble des acteurs de la chaîne de secours est intégré dans le cadre des opérations de secours.

Ces travaux s'inscrivent dans la continuité des débats relatifs au vote de la loi Matras visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Le cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU)

En parallèle, l'ANSC participe aux travaux interministériels relatifs à l'interopérabilité notamment au sein du cadre de l'interopérabilité des services d'urgence (CISU).

Par ailleurs, pour permettre aux partenaires de l'urgence (SAMU entre autres) d'être en lien avec NexSIS 18-112 directement via le SGE, l'ANSC a poursuivi ses travaux sur les interconnexions avec le SAMU. Ces travaux se sont principalement concentrés sur l'interconnexion avec SCRIPTAL, désormais capable de recevoir les messages CISU de NexSIS18-112.

En outre, l'agence a initié la formalisation du standard de communication international, appelé « EMSI » (Emergency Management Shared Information – Information partagée de gestion de l'urgence), basé sur la norme ISO 22-351, qui permet aux intervenants de converser sur une situation opérationnelle multi-métiers. L'utilisation de cette norme nous permettra de gagner un temps précieux.

La maturité du produit NexSIS 18-112 permet de témoigner d'une proposition fonctionnelle et d'une agilité technique de nature à pleinement satisfaire les besoins inter-forces dans la perspective du 112 unifié. L'ANSC a ainsi positionné NexSIS18-112 comme candidat aux expérimentations sur le 112 et poursuit ses travaux au sein du groupe de travail relatif au cadre d'interopérabilité des services d'urgence (CISU) piloté par la DNUM, qui réunit l'ensemble des services d'urgence traitant les appels des 112, 15, 17 et 18.

La géolocalisation avancée de l'appelant (AML – *Advanced mobile Location*)

Rappel : qu'est-ce que l'AML ?

L'AML est une fonctionnalité intégrée dans les systèmes d'exploitation des smartphones (aujourd'hui Google Android et Apple iOS) permettant, lors d'une communication d'urgence, la transmission de la localisation du smartphone au service d'urgence contacté, sans aucune action préalable de l'appelant. La localisation s'effectue notamment par réconciliation des données de localisation satellitaire, wifi et cellulaire. Cette localisation représente un moyen supplémentaire pour les services de secours d'intervenir au plus vite auprès des personnes en détresse.

L'AML en 2022

L'année 2022 a permis de poursuivre le déploiement du système de localisation des appels d'urgence.

Le déploiement de l'AML répond notamment à l'exigence de transposition de la directive européenne n°2018-1972, fixée au 21 décembre 2021. Cette directive dispose que les États membres veillent à ce que les informations relatives à la localisation de l'appelant, dont celles obtenues à partir de l'appareil mobile si elles sont disponibles, soient mises à la disposition du PSAP (*Public Safety Answering Point*) le plus approprié sans délai.

Désormais, ce sont les numéros 15, 18, 112, 114, 191, 196 qui bénéficient de cette localisation au travers des systèmes d'exploitation d'Apple et de Google.

En outre, l'AML a pu être déployé sur Android sur la zone Caraïbes/Guyane française, mais encore dans les DROM pour les smartphones Android avec l'activation de l'AML sur ces appareils dans les territoires de Mayotte et de la Réunion.

Le déploiement du service de géolocalisation avancée de l'appelant (AML) contribue également à la mobilisation inter-forces. Les discussions engagées avec les partenaires de sécurité exploitant des numéros d'urgence ont confirmé le besoin pour la quasi-totalité d'entre eux de disposer de la solution AML.

II. Préparation du déploiement de NexSIS 18-112

Préparation de la stratégie de formation des SIS à NexSIS 18-112

Avec les SIS pilotes et ses partenaires (DGSCGC, ENSOSP, CNFPT et Entente de Valabre), l'avancement de la conception des maquettes pédagogiques progresse ainsi que la rédaction du futur Guide commun d'organisation des formations (GCOF) de NexSIS 18-112 qui sera diffusé à terme à l'ensemble des SIS et servira de socle commun pour la formation NexSIS sur toute la France. Une dizaine d'ateliers de conception sont en cours mobilisant une quarantaine de formateurs concepteurs des SIS pilotes ou de SIS contributeurs. Le groupe de travail formation s'est réuni le 26 août et le 25 novembre 2022 pour acter les évolutions.

La convention avec le CNFPT permettant de mobiliser sa direction de l'offre du numérique afin de construire des outils pédagogiques multimédias innovants, validée par la DGSCGC et l'ANSC a été signée le 13 septembre à Paris en présence du Président François DELUGA.

De même l'Entente (Valabre), organisme de formation et de recherche sur la sécurité civile, propose par le biais d'une convention en cours de validation, différents champs de partenariats en matière de formation, d'innovations technologiques, de géomatique, de logiciels de gestion des crises. Ainsi, l'ensemble des sapeurs-pompiers évoluant sur les plateaux techniques de l'Entente et de son Ecole d'application de la sécurité civile pourraient utiliser NexSIS lors de leurs formations.

Les équipes de direction des SIS 28, 46, 58 ont réalisé une journée de formation à l'ANSC pour lancer les projets de déploiements. Des cadres du Bureau organisation Métier des SIS de la DGSCGC et du CNFPT ont également suivi une formation sur l'outil NexSIS durant cette période.

Concernant la réalisation d'action de formation :

- 5 sessions de formateurs de 2 jours ont été réalisées soit 76 nouveaux formateurs formés en 2022 ;
- 7 sessions de sensibilisation d'une journée totalisant 38 personnes (130 personnes en 2022).

Accompagnement aux fonctionnalités

Afin de poursuivre les échanges initiés lors des séminaires avec les SIS pilotes, sur le thème des fonctionnalités, le pôle OSP a animé un nouveau GT pour l'accompagnement aux fonctionnalités avec 5 ateliers réalisés en 2022 mobilisant les chefs de projet et les référents fonctionnels des SDIS pilotes.

Ces ateliers avaient pour objectifs de les informer en toute transparence sur l'avancement fonctionnel et la ROADMAP V1, d'anticiper la prise en main et les opérations d'acculturation à NexSIS et d'orienter la trajectoire fonctionnelle post V1 en recueillant les besoins des SIS.

Ces ateliers ont permis d'évoquer avec le pôle fonctionnel, les points suivants :

- Le moteur de mobilisation
- Les maquettes SGO
- Les maquettes SGA
- L'utilisation de la version par VPN
- Le point sur paramétrage
- L'application de mobilisation smartphone

L'ANSC met à disposition un environnement NexSIS 18-112 par VPN pour l'acculturation

Dans le cadre de la stratégie de mise à disposition progressive de NexSIS 18-112 dans les SIS, l'ANSC a souhaité offrir aux SIS pilotes des accès à un environnement de démonstration de NexSIS 18-112, *via* un réseau privé virtuel (VPN). Depuis avril 2021, cette solution est en service pour le SDIS 77.

Cette mise à disposition *via* des clients VPN constitue une première réponse transitoire, permettant notamment aux SIS pilotes d'accéder à une première version de NexSIS 18-112 dans l'attente du respect des prérequis techniques permettant d'accéder à la solution cible et de constater plus concrètement l'avancement des développements de la solution. Cela permet également de répondre aux premiers objectifs de conduite du changement vis-à-vis des personnels du SIS en permettant une première « prise en main » de NexSIS 18-112 afin de prévoir l'évolution organisationnelle interne de l'établissement en vue de l'arrivée de l'outil.

Déploiement

L'ANSC travaille à l'optimisation de l'ordonnancement des déploiements à venir. Ainsi, dans le cadre général du déploiement et de ses travaux préparatoires, l'ANSC s'est efforcé de maintenir un lien direct et régulier avec les SIS pilotes, mais encore avec les SDIS 78 et 95 ainsi que la BSPP.

Ce lien est cultivé grâce à leur participation aux groupes de travail et par des bilatérales toutes les 3/4 semaines. Ces dispositifs sont complétés par des réunions plénières avec l'ensemble de ces SIS et la direction de l'ANSC afin de consolider et de partager les informations ; la dernière s'étant tenue le 21 octobre dernier.

L'ANSC a poursuivi la mise à jour de l'environnement NexSIS 18-112 par VPN pour l'acculturation. Ainsi, dans le cadre de la stratégie de mise à disposition progressive de NexSIS 18-112 dans les SIS, l'ANSC a mis en service aux SIS pilotes et de la région Ile de France des accès à un environnement de démonstration de NexSIS 18-112, *via* un réseau privé virtuel (VPN).

On rappellera que celui-ci constitue une première réponse transitoire avant la livraison du produit final. Il permet d'accéder à une première version et de démontrer concrètement l'avancement des développements de la solution, favorisant ainsi une acculturation et une première prise en main.

Les mises à jour se font régulièrement.

Le peuplement des données des autres SIS permettra d'accroître l'utilisation et le nombre de sessions d'acculturation.

De ces retours positifs découlent la nécessité d'offrir l'opportunité à un plus grand nombre de SIS. Cela leur permettra de bénéficier de la présentation régulière du système afin de préparer au mieux la conduite du changement induite par NexSIS 18/112.

Selon ce nouveau calendrier fixé pour le courant de 2023, l'ANSC poursuit ses travaux afin de mettre à disposition le produit NexSIS dans une version fonctionnelle et opérationnelle, permettant de former les personnels d'une part, de débiter le paramétrage en chargeant les données locales d'autre part.

Pour l'ensemble de ces actions, l'ANSC travaille en étroite collaboration avec les SIS pilotes et révisé le cas échéant sa stratégie de déploiement en lien avec les membres du comité de déploiement.

La mise en œuvre des prérequis techniques se poursuit

La mise à disposition et l'utilisation de NexSIS 18-112 dans les SIS est conditionnée à un certain nombre de prérequis techniques, qui font actuellement l'objet de travaux de la part de l'ANSC ainsi que de ses partenaires et prestataires. L'ANSC entretient ainsi des échanges réguliers avec la DNUM

pour assurer la mise à disposition du RIE dans les SIS, ainsi et la mise en œuvre des infrastructures locales dans l'emprise du SIS.

Dans l'attente de l'hébergement de NexSIS 18-112 sur le cloud du ministère de l'Intérieur, le RIE est interconnecté avec Scaleway, solution d'hébergement provisoire de NexSIS 18-112. Enfin, la bascule du SIS sur NexSIS 18-112 nécessitera l'installation du réseau SECOURIR qui constitue la dernière brique majeure constitutive de NexSIS18-112. Son intégration au projet permettra ainsi d'assurer la mise en œuvre d'une solution présentant de réelles plus-values en termes de traitement et de fiabilisation des télécommunications d'urgence. Au-delà des éléments contractuels évoqués supra, les équipes de l'ANSC et du titulaire Orange ont pu engager le 16 mai 2022 la réalisation du premier SVI, et s'engager sur les de cadrages des travaux suivants.

Plusieurs ateliers techniques ont eu lieu et ont permis de cadrer l'architecture de secourir et notamment la partie SVI dont les développements ont commencé. Par ailleurs, ont débuté les travaux d'homologations SSI.

Ordonnancement des SIS devant migrer en 2023

En 2022, l'ANSC a procédé au recensement des candidats potentiels pour une migration en 2023, qui étaient au nombre de 21. Cela s'est traduit, par le lancement du processus de sélection et d'ordonnancement des SIS pour l'année 2023, en application de la procédure adoptée par le conseil d'administration du 6 mars 2021.

Le déploiement des infrastructures locales se poursuit dans les SIS pilotes

Les infrastructures locales ont d'ores et déjà été installées dans le SDIS préfigurateur, le SDIS 91, le SDIS 37 ainsi que le SDIS 83. L'ANSC a engagé les actions de déploiement au profit des autres SDIS pour y programmer l'installation des infrastructures locales suivante selon le ré-ordonnancement en cours d'étude. Nous prévoyons l'installation du SDIS 2A, de la BSPP, du SDIS 44. Une infrastructure locale a également été installée au sein de l'agence à des fins d'industrialisation des déploiements ou servant à NexSIS sur ces infrastructures. Ce travail permet non seulement d'automatiser le déploiement des services NexSIS (passerelles, ETL, serveurs d'impressions...) localement mais aussi celui des services nécessaires à NexSIS tels que la brique de communication Xivo.

Si les délais de raccordement des SDIS au RIE restent assez importants (sur la commande initiale datant de 2019 des 22 premiers SDIS), seule une dizaine a déjà été raccordée, l'ensemble des SIS pilotes sont maintenant équipés.

Lancement de l'acculturation pour les cadres décisionnaires des SDIS

Des sessions d'acculturations à la solution NexSIS 18-112 ont été réalisées pour les cadres décisionnaires des SIS pilotes au cours des mois de mai et juin 2021 afin de leur faire part des avancées fonctionnelles du produit et de déterminer les impacts organisationnels et opérationnels que représentera l'arrivée de NexSIS 18-112 dans chacun des SIS. Une acculturation équivalente a été réalisée auprès d'un public considéré comme un « cercle restreint » dans le SIS (des personnels étant « sachants » NexSIS 18-112 tels que des opérateurs du CTA-CODIS, des personnels du groupement formation, voire de futurs formateurs départementaux du SIS).

Ces sessions avaient pour objectif de se projeter dans les activités de formation et de conduite du changement nécessaires à l'arrivée de NexSIS 18-112 dans les SIS. Les retours de ces différents acteurs à l'issue de ces présentations ont été positifs.

L'agence a stabilisé son offre de service

Les différentes offres de services ont été adoptées par le CA de juillet dernier. Organisées sur trois thèmes, ils recouvrent donc 3 catalogues :

- Un catalogue de services numériques et SIC de l'ANSC, qui regroupe les services exposés aux utilisateurs de la solution logicielle ;
- Un catalogue de déploiement de NexSIS 18-112, qui regroupe les activités mises en œuvre par l'ANSC pour déployer la solution NexSIS chez les utilisateurs, ainsi que l'accompagnement des SIS dans la réalisation des activités sous leur responsabilité dans le cadre du déploiement de la solution ;
- Un catalogue de formation, qui regroupe les activités de transfert des connaissances et de formation des formateurs par l'ANSC, ainsi que l'accompagnement des SIS dans la réalisation de la formation des utilisateurs.

Conformément à la délibération fixant cette offre de service, les fiches constituant des compléments d'informations pour chacune des offres de service ont été conçues par l'ANSC et partagées avec les SDIS préfigurateur et pilotes, durant les derniers mois, et un atelier sur la perception et l'adéquation aux souhaits de ces derniers s'est tenu le 3 juin qui a permis de finaliser le contenu aux besoins. Ce catalogue de 130 fiches a été présenté au comité consultatif du déploiement du 1er juillet.

Actualisation des coûts de la part globalisée pour l'année 2022

Le modèle économique de l'ANSC a vocation à anticiper la programmation et le suivi budgétaire de l'agence en simulant l'ensemble des flux de dépenses et de recettes associés au système afin d'évaluer la fluctuation de trésorerie et d'anticiper les mesures d'équilibrage nécessaires.

Cet exercice de modélisation avait notamment permis de déterminer les coûts de la part globalisée de la redevance des SIS. La délibération du 6 mars 2020 a ainsi défini la tarification de NexSIS 18-112 pour les déploiements 2021, au titre de la redevance de la part globalisée, en prenant en compte la population DGF de l'année N-2 (2019), une assiette de 170 M€ et l'application des seuils et plafonds de calcul délibérés.

Cette délibération prévoyait notamment que cette assiette de redevance soit de nouveau présentée au conseil d'administration en 2022 afin de prendre en compte l'évolution de la population DGF et de correspondre de la manière la plus proche aux évolutions du projet. Le modèle économique a ainsi été affiné au cours des derniers mois afin de prendre en considération l'évolution des coûts du projet, notamment en raison d'évolutions des prix unitaires des prestations ou d'une amélioration des estimations possibles pour chaque poste de coût, au regard de l'avancement du projet, des choix technologiques réalisés et des marchés publics contractés.

L'ANSC a débuté ses travaux de rédaction du contrat de services

Pour prévoir le cadre d'application de son offre de services, l'agence a engagé des travaux de rédaction du futur contrat de services qui liera les futures entités utilisatrices de NexSIS 18-112 et l'agence. Ce contrat visera à garantir la qualité des services fournis par l'ANSC et décrira ainsi les engagements et responsabilités de chaque partie prenante dans la mise en œuvre l'utilisation de NexSIS 18-112.

L'ANSC se met en ordre de marche pour structurer son centre de services Le futur centre de services de l'ANSC doit permettre d'offrir un nécessaire soutien technique et fonctionnel aux utilisateurs des services proposés par NexSIS18-112. Compte tenu de sa criticité, NexSIS18-112 requiert une disponibilité permanente, un temps de réponses aux utilisateurs très satisfaisant ainsi qu'une réactivité forte vis-à-vis d'incidents de service et la gestion des demandes métiers (d'évolutions, gestion des accès, demandes de correctifs, etc.).

Dans cet objectif, l'ANSC s'est dès à présent dotée d'une solution (ServiceNow) qui gèrera de manière virtualisée le traitement des incidents et la gestion des demandes des utilisateurs et proposera une supervision des services (situation en temps réel des services applicatifs). Cette solution permettra par ailleurs de réaliser un travail collaboratif avec les équipes de supervision et de traitement de l'agence et de ses partenaires (services d'exploitation de la DNUM, équipes au niveau local, équipe en interne agence, etc.). L'ANSC poursuit ses réflexions sur la structure de son centre de services qui pourrait voir la participation des SIS à son fonctionnement.

Dans ce cadre, l'ANSC a d'ores et déjà démarré la structuration de ses outils autour de l'AML, premier service de l'agence en production. Le service pourra être supervisé via cette solution d'ici les prochains mois.

Détermination des coûts de la tarification de la part spécifique de la redevance

L'actualisation du modèle économique et la stabilisation de l'offre de services de l'ANSC ont permis d'affiner les postes de coûts composant la part spécifique de la redevance des SIS. Ces prestations tiennent compte des particularités locales de chaque SIS, de leur choix et de leurs besoins propres. Ces services comprennent principalement les éléments liés aux activités de déploiement ainsi qu'à la formation.

Poursuite des actions de communication et d'information à destination des SIS

Le congrès national des sapeurs-pompiers de France à Nancy

Il a été l'occasion pour l'ANSC de présenter NexSIS 18-112 lors de démonstrations réalisées sur un plateau reproduisant à cet effet un environnement de CTA-CODIS et permettant à l'ANSC et ses agents d'échanger avec les sapeurs-pompiers et institutionnels présents sur place et de partager les derniers développements de NexSIS 18-112, ouvrant ainsi à un renouvellement de la confiance des SIS en l'ANSC.

Les utilisateurs ont plébiscité la solution : la prise en main rapide de l'outil par des sapeurs-pompiers non-initiés ainsi que les démonstrations animées par des opérateurs des SIS ont confirmé l'intuitivité de NexSIS 18-112 et rassuré quant à la facilité d'appropriation future de l'outil. Plusieurs conférences et exposés organisés sur les divers aspects fonctionnels et techniques de l'outil, ont ainsi permis d'approfondir des sujets et conforté les bon ressentis

Par ailleurs, NexSIS18-112 apparait désormais comme une application référencée dans l'écosystème numérique de la sécurité civile du fait que de nombreux industriels promeuvent leur compatibilité avec NexSIS 18-112 (y compris les éditeurs historiques). Les éditeurs SAMU ont quant à eux confirmé sans restriction leur intention de collaborer.

Séminaire du 26 avril

Sous l'impulsion du président du conseil d'administration, l'agence a organisé le 26 avril dernier un séminaire à l'intention de tous les présidents de conseil d'administration des SDIS et des directeurs de ces établissements.

Durant cette journée, l'ensemble des sujets ont été abordés, qu'il s'agisse du produit, qui a fait l'objet d'une large démonstration, des aspects de déploiement et de formation, et des questions de financement.

Congrès EENA

Fort du succès de sa présence de l'agence au dernier congrès national des sapeurs-pompiers de France en octobre dernier, l'ANSC a été invitée à participer au congrès de l'European Emergency Number Association sur Marseille du 27 au 30 avril 2022, durant lequel un stand a permis de multiples démonstrations du produit aux nombreux visiteurs étrangers et une intervention du directeur de l'agence lors d'un atelier. Ce congrès a montré que les systèmes de collecte des appels d'urgence type ESINet (emergency services IP Network) dont est décliné le service SECOURIR, sont en train de devenir la norme de ce qui est proposé par les industriels

La mise en place d'une démarche type de « conduite du changement »

L'ANSC a débuté ses travaux visant à l'élaboration d'une démarche nationale de conduite du changement pour permettre aux différents SIS d'accompagner au mieux l'arrivée de NexSIS 18-112 dans les SIS. Ces premiers travaux ont pour objectif identifier les différents impacts et changements induits par l'arrivée de NexSIS 18-112 au sein d'un SIS (organisationnels, métiers, outils, culturels).

Cette analyse permet d'anticiper les éventuelles difficultés ou freins au changement des SIS et déterminer les leviers d'action et les préconisations à destination des SIS pour guider et faciliter les processus de conduite du changement locaux, et ainsi l'acceptation et l'appropriation du nouvel outil par les utilisateurs finaux. Cette démarche a été initiée dans un esprit de co-construction avec les SIS, notamment par la mise en œuvre d'un groupe de travail composé de représentants de SIS, réunis à plusieurs reprises au cours des derniers mois.

Avancées techniques en 2022 : assurer un service résilient et sécurisé

Devant les risques avérés de panne majeure affectant l'acheminement des appels d'urgence, l'importance des capacités de résilience de NexSIS 18-112 est plus que jamais nécessaire et doit permettre d'offrir des capacités de réponses supplémentaires en cas d'événement majeur affectant les acteurs de la sécurité civile.

L'agence a donc poursuivi ses travaux autour de la mise en réseau des centres d'alerte du 112 et du 18, couplée à l'intelligence de l'application SGA (système de gestion des alertes, pour assurer la résilience d'un département en temps réel (résilience en cas de surcharge ou de perte d'un CTA). Les mécanismes de continuité de service sur lesquels l'agence a travaillé permettront également de

poursuivre l'acheminement des alertes 18/112 en cas de perte de divers éléments techniques et applicatifs et ce à plusieurs niveaux, apportant ainsi une capacité de résilience plus importante que ce qui est connu aujourd'hui.

SECOURIR : réseau intelligent de collecte et de routage des communications d'urgence

SECOURIR constitue la dernière brique majeure constitutive de NexSIS18-112. Son intégration au projet permettra ainsi d'assurer la mise en œuvre d'une solution présentant de réelles plus-values en termes de traitement et de fiabilisation des télécommunications d'urgence.

Le réseau SECOURIR répond ainsi à l'enjeu de rénovation de la collecte des appels d'urgence en exploitant toute la puissance des technologies d'Internet. Le remplacement d'une centaine d'abonnements téléphoniques des CTA des SDIS par un service de collecte unifié permettra une transformation en profondeur, sécurisant et rénovant la collecte des appels d'urgence (en ajoutant des redondances et de la surveillance, en permettant des appels multimédias).

L'ANSC offre ainsi avec la future application mobile de NexSIS18-112 et l'AML deux orientations supplémentaires de contournement d'un incident portant sur une panne opérateur par exemple : - La première consiste en la capacité de saisir les services d'urgence au travers d'une application (app 112) qui est soit téléchargée par le citoyen soit indiquée par SMS au requérant quand l'appel ne peut aboutir. Cette app 112 empruntera une infrastructure tiers basée sur internet et offre donc un vecteur différent et redondant par rapport au mode nominal envisagé ; - Dans le cadre de l'incident d'Orange, l'AML a continué de fonctionner pendant le temps de l'interruption constatée, ce qui a permis à certains SDIS de diriger les secours au bon endroit.

Hébergement

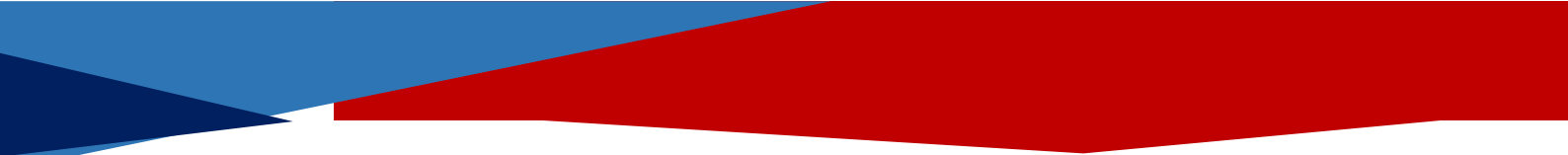
La finalisation de l'architecture de production reste le sujet majeur. En effet, NexSIS18-112 reposait initialement sur le Cloud de la DNUM et ses services associés. Cependant, les garanties insuffisantes en termes de disponibilité et de services du Cloud PI ont conduit l'agence à s'orienter vers un autre hébergeur français : Scaleway.

Ce choix impose certaines adaptations d'architecture pour lesquels des travaux se poursuivent avec la DINUM, la DNUM et l'ANSSI en vue de sécuriser la finalisation l'architecture.

Travaux SSI

Conformément à la politique de sécurité des systèmes d'information du ministère de l'Intérieur (PSSI-MI) et pour garantir la sécurisation de ses dispositifs, l'ANSC a procédé, en 2021, au renouvellement de l'homologation de ses produits.

La commission d'homologation de sécurité relative à l'AML, réunie le 6 avril 2021, a émis un avis favorable, ce qui a permis au directeur de l'ANSC, en tant qu'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information, de prononcer une décision d'homologation pour une durée de 18 mois, du 19 avril 2021 au 18 octobre 2022. L'agence a également mis à jour l'analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) du dispositif AML afin d'attester du bon respect des données personnelles par le système au regard du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) suite à l'extension du service AML à d'autres numéros de secours comme le 15, le 114 et le 196. L'avis favorable du Délégué ministériel à la protection des données (DMPD) a été prononcé le 27 janvier 2021 ainsi que par le responsable de traitement, la DGSCGC le 3 mars 2021.



De même, la commission d'homologation de sécurité relative à la VSSO (version de secours et de soutien opérationnel du SDIS 77), réunie le 10 mai, a émis un avis favorable, ce qui a permis au directeur de l'ANSC, en tant qu'autorité qualifiée pour la sécurité des systèmes d'information, de prononcer une décision d'homologation pour une durée de 9 mois.

L'ANSC a aussi avancé sur le processus d'homologation de sécurité de NexSIS V1, ainsi qu'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) du système d'information et l'élaboration d'un registre des traitements. Il y a eu un test SSI d'intrusion global d'effectué en complément des tests récurrents d'analyse de code effectués tous les 15 jours.

III. Délivrer durablement un service de qualité à la communauté de sécurité civile, consolider l'agence comme l'opérateur efficient de mutualisation des investissements des SIS et de l'État pour la réalisation de NexSIS18-112.

Les finances de l'ANSC

Modèle de financement

Le financement de l'agence se réalise principalement par deux sources distinctes : les dotations de l'Etat dont le montant de l'enveloppe budgétaire a été confortée à l'occasion du vote de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur pour la période 2023-2027 et les subventions d'investissement SIS faisant l'objet d'un conventionnement entre l'agence et les SIS. Ces deux sources de financement sont équilibrées.

Et de manière résiduelle, l'agence perçoit également des ressources propres liées à la mise à disposition de l'outil AML à divers services utilisateurs (SAMU, secours aériens, secours en mer, enfance en danger, service alerte attentats/enlèvements, service aux malentendants).

En cette période de construction de la solution NExSIS18-112, l'agence bénéficie donc essentiellement de ces deux sources de financement (Etat et SIS). A terme, lorsque la solution NexSIS sera déployée au sein des SIS, l'ANSC ne disposera comme financement que des redevances au titre de l'utilisation de NexSIS18-112 par les SIS.

Montant des recettes (2022)

	Montant 2022	Montant 2021	Evolution	Part dans le financement total
Etat	8 771 795 €	6 764 512 €	2 007 283 €	51 %
<i>Subvention pour charge de service public</i>	5 351 795 €	4 364 512 €	487 283€	28 %
<i>Dotation en fonds propres</i>	3 420 000 €	2 400 000 €	-1 520 000 €	23 %
Recettes propres	54 665 €	166 665 €	-112 000 €	-1%
Autres financements publics	-	58 981 €	-58 981 €	-1%
SIS (subventions)	8 322 500 €	9 203 320 €	-1 130 820 €	49%
Total	17 148 960€	16 193 478€	955 482€	

Dépenses de l'agence par destination

Les dépenses consacrées au projet NexSIS 18-112 représentent respectivement 81 % du montant total des AE et 75 % du montant total des CP, soit des taux relativement stables par rapport à l'exercice précédent.

Récapitulatif des dépenses par destination (2022)

	Projet NexSIS 18-112			Construction et fonctionnement de l'agence		
	<i>Personnel</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>	<i>Personnel</i>	<i>Fonctionnement</i>	<i>Investissement</i>
AE	0,57 M€	1,06 M€	14,96 M€	0,60 M€	3,26 M€	0,15 M€
CP	0,57 M€	0,92 M€	11,57 M€	0,60 M€	3,53 M€	0,15 M€
Total	<i>AE</i>	16,59 M€		4,01 M€		
	<i>CP</i>	13,06 M€		4,28 M€		

Dépenses de l'agence par destination

La réalisation successive des budgets (initiaux et rectificatifs) au cours de l'exercice autorise l'agence à ajuster au plus près ses ambitions par rapport aux moyens disponibles. De ce fait, l'agence dispose d'un taux d'exécution budgétaire de qualité.

Taux d'exécution budgétaire en AE et CP (2022)

	BR n°3 2022	Exécution à fin 2022	Taux d'exécution 2022
AE	22 M€	20,61 M€	94 %
CP	19,79 M€	17,35 M€	88 %
Recettes	18,50 M€	17,15 M€	93 %

Mission de sécurisation

Sur sollicitation du Ministre de l'Intérieur en date du 22 décembre 2021, l'ANSC a fait l'objet d'une mission de sécurisation par les services du premier ministre au travers de la direction interministérielle du numérique (DINUM), sous la terminologie dite « article 4-1 », dans un objectif d'assister le projet NexSIS 18-112 et de porter un avis sur le projet SECOURIR. L'ANSC a communiqué à l'équipe de la mission un grand nombre de documents organisationnels, techniques et financiers, et de nombreuses auditions ont pu être tenues avec les parties prenantes du projet et se sont poursuivies durant les derniers mois. Cette mission a pu constater la qualité architecturale et fonctionnelle du système NexSIS

18-112, ainsi que l'attente des SIS pour sa mise en service.

Ressources humaines

L'agence dispose d'une autorisation d'emploi de 13 ETPT. A fin 2022, cette autorisation d'emploi n'est pas atteinte (10,5 ETPT) en raison des mouvements de personnels (mobilités) ordinaires au sein d'une structure en pleine évolution, les difficultés de pourvoir des postes d'informaticiens en raison d'un marché de l'emploi extrêmement tendu.

Pour pallier à ces insuffisances, et en vue de répondre aux objectifs que sont les siens, l'ANSC développe des partenariats avec des personnels informaticiens et métiers des SIS : renforcement des effectifs à temps complet sous la forme de personnel mis à disposition (9 agents en 2022) et sous la forme d'assistance ponctuelle « contributeurs » (une dizaine de personnels). Sur ce dernier dispositif, au-delà de l'apport de ressources utiles au projet, la contribution aux travaux des contributeurs perpétue la démarche de co-construction ANSC/SIS de la solution NexSIS initiée dès l'étude de faisabilité du projet.

Néanmoins, dans un contexte d'évolution permanente des besoins métiers de l'agence (développeur de la solution logicielle NexSIS18-112, la préparation et la mise en oeuvre du déploiement de l'outil et son exploitation), il apparaît nécessaire de pérenniser le renforcement des effectifs de l'agence. L'adoption de la LOPMI participe pleinement à sécuriser le schéma d'emploi de l'agence de l'agence pour la période 2023-2027.

Marchés publics

Dans le cadre du marché SECOURIR, un premier avenant ayant pour objet de modifier certaines clauses relatives à la réglementation Générale de la Protection des Données (RGPD) a été travaillé avec le titulaire du marché, Orange, et les services du ministère notamment le Délégué à la protection des données.

Parallèlement, la première convention de partenariat avec l'Institut Géographique National (IGN) relative à l'enrichissement de la BD TOPO a été finalisée avec l'IGN. Cette convention permet de mettre en relation l'IGN et les SIS qui le souhaitent dans l'objectif de réaliser l'appariement des données géographiques pour enrichir la BD TOPO.

Après avoir été présentés le 16 novembre 2022 aux membres de la Commission Consultative des Marchés Publics de l'agence ces deux documents ont été ratifiés par le directeur de l'ANSC

Gouvernance et administration

Sous l'impulsion de son nouveau président (nommé par décret en date du 23 décembre 2021), le conseil d'administration s'est réuni quatre reprises au cours de l'exercice 2022. Au rythme moyen d'un conseil d'administration par trimestre apporte l'assurance d'un suivi régulier du programme NexSIS18-112 et garantie la réalisation d'un débat nourri dans la perspective d'une réussite collective du projet.

Le renouvellement à la présidence du conseil d'administration s'est accompagné de l'arrivée du nouveau directeur de l'agence en date du 19 août 2022.

Enfin, le conseil d'administration représente également l'opportunité de développer le dialogue social au sein de l'agence. Ainsi, l'exercice 2022 a également été marqué par l'élection des deux représentants du personnel au sein de cette instance (titulaire et suppléante).

Les ressources humaines

Organigramme supprimé

Ressources internes

Les travaux NexSIS 18-112 : une co-construction avec les SIS

Organisation de la co-construction avec les SIS

Pour permettre à l'agence d'atteindre ses objectifs de développement et de déploiement de NexSIS 18-112, cette dernière a mis en place un mécanisme organisant la co-construction de l'outil avec des SIS contributeurs.

L'ANSC établit une convention de partenariat avec un SIS contributeur, qui s'engage à ce que certains de ses agents, en fonction des expertises présentes au sein du SIS et des besoins de l'agence, dédie un certain temps de travail pour le développement du projet NexSIS.

Ce mécanisme de co-construction permet à l'agence de bénéficier de l'expertise d'usage des agents des SIS dans le développement de NexSIS 18-112 et à ces derniers de pouvoir contribuer à déployer une solution qui correspond au mieux à leurs besoins.

La majorité des contributeurs est issue des SIS pilotes et de ceux de la vague de déploiement de 2022, étant déjà engagés

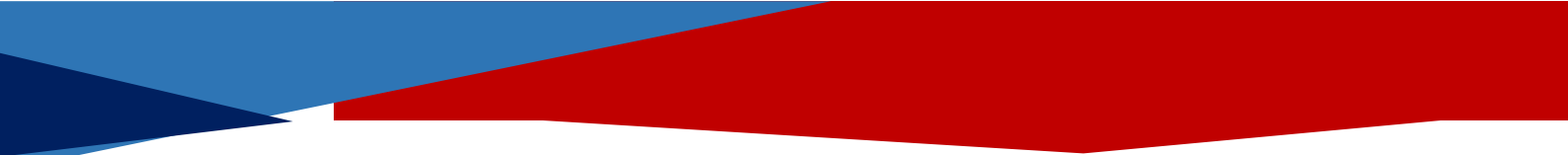
dans la dynamique de bascule. Cela représente 15 SIS contributeurs, avec en moyenne 1 à 2 contributeurs par SIS.

Travaux de co-construction menés en 2022 avec les SI

Les membres du comité SIG échangent sur la conception du système d'information géographique de manière régulière (visioconférence hebdomadaire et atelier bimestriel). Outre les Sigistes des 12

premiers SIS prévus pour le déploiement, qui sont désormais tous membres de ce comité, des Sigistes des SDIS 02 (Aisne), 16 (Charente), 35 (Ille-et-Vilaine), 44 (Loire-Atlantique), 67 (Bas-Rhin), SDMIS (Rhône), 74 (Haute-Savoie), BSPP, 77 (Seine-et-Marne), 78 (Yvelines), 83 (Var), 86 (Vienne) et 91 (Essonne) participent également aux travaux.

Des contributeurs-déploiements (cités plus haut) ont été identifiés et formés : ils pérennisent les compétences de déploiement au sein de plusieurs SIS et visent à contribuer aux différents déploiements. Ils facilitent la marche des déploiements à l'ambition de cent SIS et permettent de démultiplier le principe de coconstruction.



Glossaire

Acronyme	Signification
ADF	Assemblée des départements de France
AE	Autorisations d'engagement
AIPD	Analyse d'impact relative à la protection des données
AMF	Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités
AML	Advanced Mobile Location (géolocalisation automatisée de l'appelant)
ANSC	Agence du numérique de la sécurité civile
CA	Conseil d'administration
CIS	Centre d'Incendie et de Secours
CISU	Cadre d'interopérabilité des situations d'urgence
Cloud	Système de stockage en ligne à distance
CODIS	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours
COP	Contrat d'objectifs et de performance
COPROJ	Comité projet
COS	Commandant des Opérations de Secours
CP	Crédits de paiement
CTA	Centre de traitement de l'alerte
DFP	Dotation en fonds propres
DGSCGC	Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DINUM	Direction interministérielle du numérique (anciennement DINSIC : Direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication)
DGS	Direction générale de la santé
DGOS	Direction générale de l'offre de soins
DNUM	Direction du numérique du ministère de l'Intérieur (anciennement DSIC : Direction des systèmes d'information et de communication)
DSI	Directeur des systèmes d'information
EPA	Établissement public à caractère administratif
ESInet	Emergency Services IP network, ou réseau de routage intelligent des communications d'urgence
ETP	Equivalent temps plein
Géoloc 18-112	Application de géolocalisation précise de victimes
GT	Groupe de travail
IGN	Institut géographique national
MA1	Marché d'assistance n°1 de l'ANSC

MA2	Marché d'assistance n°2 de l'ANSC
MAD	Mis à disposition
MARCUS	Mission de modernisation de l'accessibilité et de la réception des communications d'urgence pour la sécurité, la santé et les secours
MI	Ministère de l'Intérieur
MR1	Marché de réalisation n°1 de NexSIS 18-112
NG112	Next Generation 112, ou nouvelle génération de traitement des appels d'urgence en Europe
OCMI	Offre collaborative du ministère de l'Intérieur (espace de partage)
POC	Proof of Concept, ou démonstrateur de faisabilité
PSAP	<i>Public Safety Answering Point</i> : centre de réception des appels d'urgence
PSSI	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information
RIE	Réseau interministériel de l'État
SAMU	Service d'aide médicale urgente
SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SGA	Système de gestion d'alerte
SGC	Système de gestion des crises
SGE	Système de gestion des échanges
SGO	Système de gestion des opérations
SIC	Système d'Information et de Communication
SIG	Système d'information géographique
SIS	Services d'incendie et de secours
Sous-release	Sous-version (ou version-développement) d'une durée de 10 semaines constituée de cinq sous-parties d'une durée de 15 jours, appelées « sprints »
Sprint	Période de développement de fonctionnalités de 15 jours, constituant une sous-partie d'une « sous-release »
SPP	Sapeur-Pompier Professionnel
SPV	Sapeur-Pompier Volontaire
SSI	Sécurité des systèmes d'informations
VSSO	Version de secours et de soutien opérationnel



Suivez-nous !

Retrouvez les actualités de l'ANSC sur :



ansc.interieur.gouv.fr



[ANSC_Fr](#)



[ANSC - Agence du Numérique de la Sécurité civile](#)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Agence
du numérique
de la sécurité civile**